

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 23 juin 2025.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	20
PRESENTS	15
VOTANTS	15

**DATE DE LA
CONVOCAION**

16/06/2025

OBJET

**Colocation jeunes en Pays
de L'Aigle.**

Acte reçu en préfecture le

07 juillet 2025

Publié en ligne le

07 juillet 2025

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du seize juin, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Hugo DUPONT, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESANI, Sylvie MOLERO, Nadine PICHON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs :

Absents excusés : Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Fleur GOSSSELIN, Christophe PAPILLON, Nathalie RIBAUT.

Absents :

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que dans un contexte économique et social marqué par des transformations rapides, la question du logement des jeunes ne cesse de revenir au cœur des débats publics.

Sur le territoire de la CDC des Pays de L'Aigle, il n'existe aujourd'hui aucune solution d'hébergement à destination d'un public jeune en insertion, et notamment sur la ville Pôle de L'Aigle, concentrant la plus grande part de l'activité du territoire. Pour autant, des besoins existent : les entreprises du territoire qui souhaitent accueillir des stagiaires, apprentis et alternants mettent en avant la problématique du logement des jeunes comme un frein majeur pour leur fonctionnement et leur développement.

Fort de ces constats, le CIAS des Pays de L'Aigle a souhaité développer une solution innovante pour proposer un hébergement adapté aux attentes et besoins des jeunes en insertion. En partenariat avec L'Aigle industries, association professionnelle regroupant des entreprises industrielles sur le territoire de la CDC Pays de L'Aigle, et en lien avec les bailleurs sociaux, le CIAS a ainsi identifié la colocation jeune comme un outil pertinent pour répondre à ces besoins.

L'expérimentation « Colocation jeunes » prendrait la forme d'un hébergement en colocation dans deux logements type T3 ou T4 de 4 à 6 jeunes en insertion dans des entreprises du territoire (stage, apprentissage ou alternance). Le partenariat avec les bailleurs sociaux et les entreprises du territoire consolide le montage financier du projet et garantit l'accessibilité de l'offre pour un public aux revenus limités. L'attractivité du projet est renforcée par l'effort porté sur la qualité des prestations (logements meublés et équipés) et le souci de l'accompagnement à la vie collective dans les logements portés par le CIAS.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20250623-2025-06-23-033-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Pour ce projet qui s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par notre projet social et éducatif de territoire, une demande de financement auprès de la CAF a été formulée. Jaouad Bouyahya, chargé de mission logement au CIAS, a été identifié référent de cette action.

MISE EN ŒUVRE

▪ Recherche de logements :

Deux logements ont été identifiés à la résidence « COMTESSE DE SEGUR » (SEMINOR) : un logement type T4 et un logement type T3. Ces deux logements sont situés proche de la gare SNCF et routière, des commerces et du centre-ville.

Un bail sera signé entre le bailleur SEMINOR et le CIAS des Pays de L'Aigle, puis un contrat de location signé entre les locataires et le CIAS des Pays de L'Aigle. A noter : il n'est pas prévu de proposer des logements en mixité.

Les logements sont bloqués et réservés par le bailleur social SEMINOR, dans l'attente de notre retour, en vue d'un passage par principe en CALEOL (Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements) le 9 juillet 2025.

La remise des clés pourrait intervenir entre le 21 et le 25 juillet.

	T4	T3
Surface	86 m2	72 m2
Prix loyer	635 euros	526 euros
Charges	83 euros	77 euros
Gaz	100 euros	77 euros
Electricité	50 euros	40 euros

▪ Aménagement des espaces

Les deux logements seront meublés et équipés pour offrir une solution « clé en main », rapidement mobilisable et pour du court/moyen terme. Dans l'optique de faire évoluer les pratiques d'achat, le choix qui a été fait est d'équiper le logement avec du mobilier de seconde vie en s'appuyant sur la ressourcerie REPAIR, outil structurant de notre territoire.

Une rencontre a eu lieu le jeudi 5 juin avec le directeur de la Ressourcerie qui a déjà budgété l'ensemble de nos besoins. Il s'engage à nous réserver les équipements identifiés et à les stocker sur une période limitée pour une livraison au mois d'août.

▪ Sélection des colocataires

La sélection des futurs colocataires sera réalisée par le CIAS des Pays de L'Aigle en lien avec les entreprises partenaires, sur la base d'une orientation de ces dernières en priorité.

L'ensemble des conditions à respecter pour la mise en œuvre de la colocation sera formalisé dans un contrat de location. En annexe de ce contrat, les futurs colocataires devront également s'engager sur un règlement intérieur, une charte de vie en communauté, et un inventaire du mobilier et des équipements.

Acte reçu en préfecture le

07 juillet 2025

Publié en ligne le

07 juillet 2025

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



Acte reçu en préfecture le

07 juillet 2025

Publié en ligne le

07 juillet 2025

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de cette expérimentation
« colocation jeunes ».

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.



Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20250623-2025-06-23-033-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025